



Travaux mal effectué par un artisan

Par **MARIA974**, le 11/04/2018 à 10:59

Bonjour,

j'ai fait appel à un artisan pour la réflexion de mon toit abîmé. Suite à un diagnostic nous tombons d'accord, sur le devis. Il fait les travaux mais le toit fuit plus qu'auparavant. il est déjà intervenu plusieurs fois, mais c'est toujours les mêmes problèmes. quel recours j'ai

Merci pour vos réponses

Par **chaber**, le 11/04/2018 à 11:46

Bonjour

avez-vous souscrit une assurance Dommages ouvrage?

[citation]Il fait les travaux mais le toit fuit plus qu'auparavant. [/citation]avez-vous des dommages?

Si oui faire déclaration à votre assureur

Avez-vous mis en demeure l'artisan par IRAR?

Avez-vous une protection juridique couvrant les dommages immobiliers?

Avez-vous procédé par LRAR avec l'artisan?

Vous pouvez mettre en cause son assureur Décennale mais la procédure sera longue